

**Objet :** Projet d'arrêté du classement sanitaire d'Ille-et-Vilaine 2019

**Avis Ifremer**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer (35)  
Service Usages, Espaces et Environnement Marins  
Pôle Cultures Marines  
35418 Saint-Malo**

Dinard, le 17 juillet 2019

**Vos réf. :** Projet d'arrêté classement sanitaire/ Courriel du 16/07/2019

**Nos réf. :** 19-048-3\_Ifremer.LERBN.2019.Avis06\_ArreteClassement35\_2019  
Dossier suivi par Claire ROLLET et Julien CHEVÉ

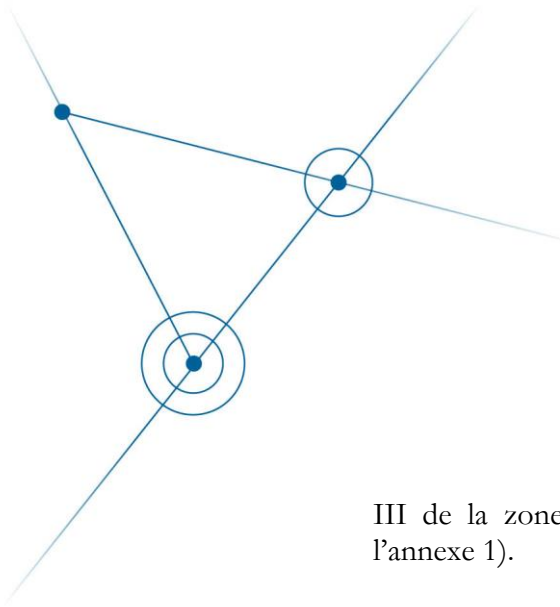
Madame,

En réponse à votre demande transmise par courriel le 16 juillet 2019 (en annexe) sollicitant l'avis de l'Ifremer sur le projet d'arrêté de classement de salubrité des zones de production de coquillages d'Ille-et-Vilaine, nous pouvons apporter les éléments suivants.

Ce projet d'arrêté est conforme aux conclusions établies lors de la commission de classement sanitaire du 19 juin 2019 ainsi qu'aux conclusions des études sanitaires des zones 3522.01<sup>1</sup> et 3522.04<sup>2</sup>, à l'exception du classement en « A » pour le groupe

<sup>1</sup> Cheve Julien, Le Noc Sandrine (2019). **Etude sanitaire de la zone 3522.01 - Rance Nord - Groupe III**. Ifremer/ODE/LITTORAL/LERBN-019-001. Rapport d'étude.  
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00502/61333/>

<sup>2</sup> Cheve Julien, Le Noc Sandrine (2019). **Etude sanitaire du secteur des Gastines - Rance – Groupe II**. Ifremer/ODE/LITTORAL/LERBN-019-005.  
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00500/61207/>



III de la zone 35.15 (actuellement proposé en classe « B » dans le tableau de l'annexe 1).

Remarques de forme :

- Annexe 1, 3-LA RANCE : police de la case du classement « B » de la zone 3522.01 groupe III.
- Annexe 1, 3-LA RANCE : couleur de fond de la case « NC » de la zone 3522.04 groupe III.
- Annexe 2, carte de la zone 35.14 : la zone n'est pas affichée.

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Station de Dinard**

CRESCO  
38 rue du Port Blanc  
35800 Dinard  
+33 (0)2 23 18 58 58

**Siège Social**

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070  
29280 Plouzané

France  
R.C.S. Brest B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00032  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)2 98 22 40 40

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

## Conclusion

L'Ifremer émet un **avis favorable** au projet d'arrêté portant sur le classement de salubrité des zones de production des coquillages vivants pour la consommation humaine dans le département d'Ille-et-Vilaine, **sous réserve** de corriger le classement « B » (passage en « A ») de la zone 35.15 pour le groupe III.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame, l'assurance de toute ma considération.

**Claire ROLLET**  
Chef de Station Ifremer de Dinard

-----  
Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne

Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne

Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient

## Pièces jointes

En annexe est présenté :

- Courriel de la DDTM 35 du 16/07/2019

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**  
Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

### Station de Dinard

CRESCO  
38 rue du Port Blanc  
35800 Dinard  
+33 (0)2 23 18 58 58

### Siège Social

1625 route de Sainte-Anne - CS 10070  
29280 Plouzané

France  
R.C.S. Brest B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00032  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)2 98 22 40 40

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)